

# Fête des Voisins

Les 10 commandements de la Fête des Voisins

## 1. La date qui te convient, tu choisiras

A n'importe quelle époque de l'année, la Ville m'aide à organiser ma Fête des Voisins, je choisis donc une date qui me convient et autour de laquelle je suis susceptible de mobiliser un maximum de personnes.

## 2. Autour de toi, tu en parleras

Ne préparez pas la fête tout seul dans votre coin. Le meilleur moyen de faire venir du monde à la Fête des Voisins c'est d'en parler autour de vous et d'impliquer vos voisins dans la préparation. Constituer ainsi une petite équipe dynamique qui pourra passer le message dans le quartier et vous aidez lors de l'installation, des courses...

## 3. De la communication, tu feras

Pour vous aider dans vos démarches de communication, la Ville devient votre partenaire de la convivialité et met à votre disposition des kits de communication : affiches, invitations, t-shirts, ballons, badges, dépliants...

*N'hésitez pas à signaler votre fête afin de pouvoir bénéficier de ce kit !*

## 4. Le bon lieu, tu trouveras

Si vous habitez en immeuble, prévoyez d'organiser la fête dans les parties communes de l'immeuble (cour, entrée, porche, jardin?) plutôt que dans l'appartement d'un habitant. Idem pour les habitants de maison qui pourront organiser leur événement dans la rue. C'est toujours moins intimidant que de devoir entrer chez un inconnu. Si vous devez occuper l'espace public (trottoirs, voirie), n'oubliez pas de prévenir la mairie afin qu'elle puisse prévoir les moyens pour garantir votre sécurité (barrières...).

## 5. Tes besoins en matériel, tu recenseras

L'aspect technique de la manifestation ne doit pas être négligé. En amont de votre Fête des Voisins, recensez vos besoins en tables et en chaises et organisez vous afin que chacun ramène le matériel nécessaire. Notez également, selon le nombre de personnes attendues, le nombre de couverts, d'assiettes, de gobelets que vous pourriez utiliser...

## 6. Une contribution, tu demanderas

Parce que la Fête des Voisins est avant tout un moment convivial placé sous le signe du partage, chaque invité ramène à manger et à boire. L'objectif étant pour les organisateurs de ne pas se retrouver qu'avec des desserts ou qu'avec des boissons. N'hésitez pas à demander en amont aux participants ce qu'ils ramèneront afin d'éviter les mauvaises surprises. Vous pourrez ainsi avoir une vision globale du buffet final. Et n'oubliez pas les enfants !

## 7. De la fête, tu profiteras

Le jour de la fête, ne restez pas dans votre coin. Le but est de mieux connaître ses voisins,

alors faites le premier pas et présentez-vous. Les plus timides vous en seront reconnaissants. Les kits de communication fournis par la Ville comprennent des badges sur lesquels vos invités pourront écrire leur prénom.

### **8. L'ambiance, tu soigneras**

Afin que vos invités se sentent bien, n'oubliez pas la décoration (guirlandes, fleurs, plantes, ballons), les animations, la musique... N'hésitez pas à préparer des petits quizz sur les petites habitudes de chacun dans le quartier avec des lots à gagner pour ceux qui connaissent le mieux leurs voisins (t-shirts fournis dans le pack communication, par exemple).

### **9. L'environnement, tu respecteras**

Si la Fête des Voisins va réunir beaucoup d'habitants de votre quartier, tous ne se joindront pas à vous. N'oubliez pas de les prendre en considération en évitant du bruit à outrance. Ce n'est pas le jour de vous fâcher avec vos voisins ! Après la fête, faites appel à ceux et celles qui auront participé à cette belle rencontre pour ranger et nettoyer. Préservez votre environnement de tous les jours, ramassez vos déchets sur le lieu de la fête.

### **10. Des contacts, tu garderas**

La Fête des Voisins est un début, un premier pas pour mieux vivre dans son environnement quotidien. Qu'elle soit maintenant une occasion pour démarrer des projets en commun, pour rompre avec l'anonymat et l'isolement autour de vous.

*Renseignements au 03 20 14 52 92 - Service Communication ou par mail : [j.bain@marquettelezlille.fr](mailto:j.bain@marquettelezlille.fr)*